Reconnaissance des diplômes à des fins académiques et à des fins professionnelles

1994/2213(COS) - 27/04/1995 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité accueille favorablement cette communication visant à attirer l'attention sur le moyens d'améliorer la situation de la reconnaissance des diplômes à des fins académiques ou professionnelles surtout dans la mesure où elle concerne les liens entre la reconnaissance de ces deux catégories de diplômes. La communication débouche sur des propositions visant à augmenter les possibilités de libre circulation pour les étudiants et les professionnels hautement qualifiés à l'intérieur de l'espace européen. Le Comité estime que la transposition et l'application intégrales des deux directives générales de 1989 et de 1992 devraient être révisées en temps utile à la lumière de la suggestion du Comité relative à de nouvelles propositions recouvrant toutes les catégories de qualifications professionnelles de la main-d'oeuvre européenne.